

# nouvelles



CSN

17 NOVEMBRE  
1995  
NUMÉRO

400

refuge des jeunes

3767

3767

HEU  
TUR  
FOU  
8

La refonte fédérale  
des programmes  
sociaux

**Épées  
de Damoclès  
et coups d'épée  
dans l'eau**

## Les Lemaire, from Ontario

Les syndicats sont trop forts. C'est en tout cas ce qui se dit.

Trop forts, les syndicats?

Un vice de forme ayant provoqué la fin de leur procès, deux grands boss se sont sauvés hors du pays. Deux grands boss d'une mine de Nouvelle-Écosse dans laquelle 26 mineurs avaient trouvé la mort il y a trois ans. La commission d'enquête chargée de faire la lumière sur cette tragédie vient d'entreprendre ses travaux. Enfin, se dira-t-on. Il semblerait cependant que les impératifs de production avaient fait en sorte qu'on était plutôt *slaques* côté sécurité, dans la mine de ces messieurs qui ont pris la poudre d'escampette. Les veuves, pour leur part, sont convaincues qu'on a joué avec la vie des défunts.

Mais il paraît que sans le témoignage de ces messieurs en cavale, il sera impossible de voir clair dans les responsabilités patronales. Donc, si la tendance se maintient, les patrons de la mine seront innocentés et seuls les avocats y auront trouvé leur compte.

Trop forts, les syndicats dans les mines.

Les Lemaire, de la célèbre famille Cascades, ne veulent pas faire mourir leurs ouvriers. Bien sûr que non. On est catholique dans la famille. Ce n'est pas morts qu'ils les aiment, leurs ouvriers, les Lemaire. C'est à genoux. Ils viennent de s'adonner, à East Angus et à Candiac, à un chantage à la fermeture parmi les plus abjects qu'on ait connu au Québec.

En exigeant que 80% des ouvriers signent un engagement personnel avant d'annoncer un investissement et en menaçant de fermer l'usine de papier, ils ont de la sorte décrété de nouvelles normes démo-

cratiques, fondées celles-là sur le mépris. Si les chevaliers d'industrie ont remplacé les grands seigneurs féodaux, les Lemaire persistent à considérer leurs employés comme des serfs. Ils rétablissent à leur façon le détestable droit de cuissage que s'étaient arrogé les puissants du temps. Ce sont des vassaux que les frères Lemaire veulent dans leurs usines. Des

hommes libres, on craint cela chez Cascades.

Déjà, en avril 1992, l'aîné de la famille Lemaire, Bernard, avait indiqué la couleur de la maison en refusant de respecter la liste d'ancienneté de l'usine PFCP, à Trois-Rivières. «Y a des pourris et des dangereux que je veux pas voir», avait-il décrété.

Depuis 50 ans qu'il existe un syndicat CSN à l'usine de papier de East Angus, des dizaines de conventions collectives y ont été négociées et signées. Comme partout, il y a eu des périodes plus dures que d'autres. Mais

au mépris de l'esprit du Code du travail, les frères Lemaire ont exigé une signature personnelle des ouvriers, celle du syndicat ne suffisant plus. On devine dans quel bordel les relations de travail seraient plongées si tous les employeurs s'inspiraient à des sources aussi antédiluviennes.

De fait, c'est dans l'Ontario de Mike Harris que les Lemaire se sentiraient au paradis. Des syndicats mis au pas; plus de loi antiscabs; des votes obligatoires sur tout et sur rien dans les syndicats; des mères célibataires dans la misère; des assistés sociaux à qui un ministre suggère de manger des pâtes sans sauce; des garderies à qui on coupe les vivres.

Mais le problème demeure entier: les syndicats sont trop forts.



**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

**Conception graphique**  
Jean Gladu

**Mise en page informatique**  
Jean Gladu  
Jean-Pierre Paré

**Rédaction**  
Michel Crête  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Maroussia Kishka  
Marc Laforge  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacinthe Pilon  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Hélène Rochon  
Jean-François Leblanc

**Caricaturiste**  
Garvotte  
**Impression**  
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclairer de Beauveville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:  
**(514) 598-2233**  
**1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5**

Les syndicats ont l'autorisation  
(et notre encouragement)  
de reproduire le contenu de  
**NOUVELLES CSN** dans leur journal.



La refonte fédérale des programmes sociaux

# Épées de Damoclès et coups d'épée dans l'eau

Vous pensez que ça va mal?  
Attendez de voir toutes les  
nouvelles compressions  
que nous a mijotées Ottawa.

Thérèse Jean

En présentant le budget fédéral en février dernier, le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a donné la teneur en calories du régime minceur que le fédéral entend imposer aux provinces. Mais il s'est bien gardé de donner les menus avant le référendum, par crainte des effets dans la décision des Québécois et des Québécoises. Pourtant, plusieurs plats, dont les changements à l'assurance-chômage, étaient déjà au chaud, tandis que d'autres se trouvaient dans la mijoteuse. Maintenant que le référendum est passé, il ne lui reste plus qu'à les servir.

**S**i Ottawa parvient à maintenir sa prévision d'un déficit à \$32,7 milliards pour la présente année, c'est parce qu'il aura coupé \$8,7 milliards dans des programmes comme l'aide sociale, la santé, l'éducation post-secondaire et l'assurance-chômage en 1995-96. Ces milliards, dont \$2,5 milliards ont été mis de côté au cas où les taux d'intérêt augmenteraient, serviront exclusivement à financer la dette canadienne. Depuis 1993-94, Ottawa gobe

une part importante des impôts pour payer des frais de financement qui représentent la presque totalité du déficit et qui sont à l'origine des frais qui accaparent 40% de la dette. Pour Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, l'affirmation selon laquelle le Canada est un pays où le régime d'assistance publique est le plus généreux est un mythe à défaire: «En 1993-94, pour un dollar qui allait aux frais de financement de la dette, il y



Pierre Paquette

avait un peu plus de trois dollars qui allaient dans des programmes sociaux de toutes sortes. En 1996-97, pour un dollar qui ira aux frais de la dette, il n'y en aura plus que deux qui seront versés dans ces mêmes programmes. En 96-97, le déficit sera toujours de \$24 milliards, mais la dette, elle, continuera de croître et la part des impôts à consacrer aux frais de la dette, plutôt qu'aux programmes, continuera d'augmenter.»

## Un détournement de fonds

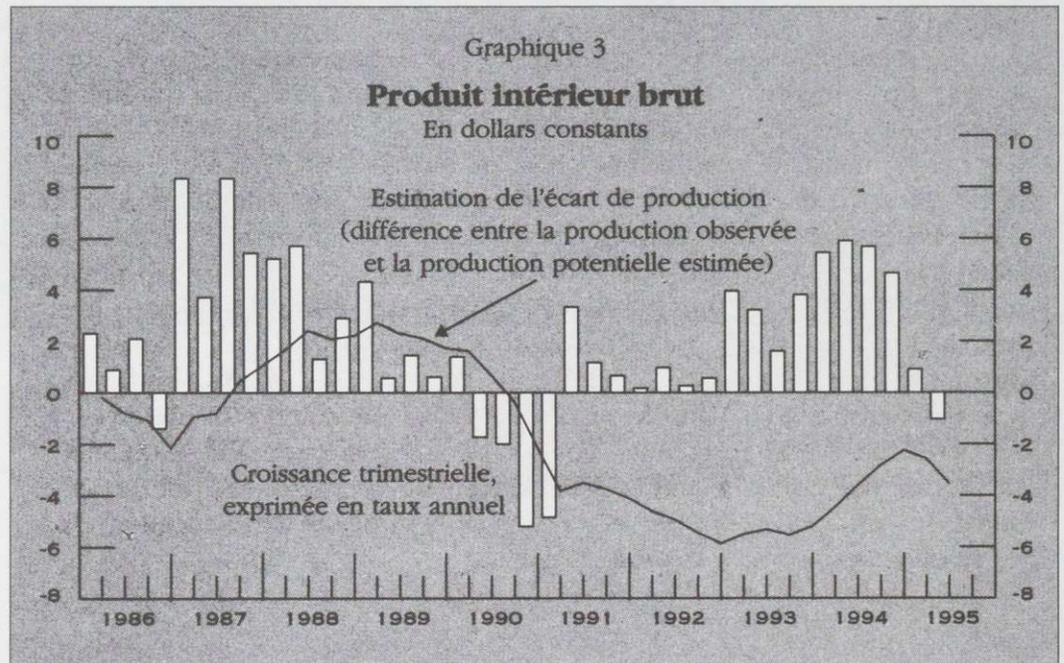
Le régime minceur du fédéral comprend essentiellement trois plats de résistance, dont certains effets, comme les taxes sur l'essence, ont été immédiats, et d'autres voulus exprès à retardement, à cause du référendum. D'abord, 45,000 emplois ont été retranchés de la fonction publique fédérale, dont une dizaine de milliers de postes d'ici les trois prochaines années au Québec. Puis, le programme de l'assurance-chômage, pour lequel le gouvernement fédéral ne débourse plus un sou depuis 1990, subira sur trois ans des compressions de \$5,5 milliards. En 1994-95, elles ont été de \$2,4 milliards. D'ici juillet 96, \$700 autres millions s'y additionneront. Et le plus gros reste encore à venir. À compter de juillet, tout le plan Axworthy s'appliquera. Des changements draconiens qui finiront par toucher tout le monde. Les travailleurs à temps partiel, occasionnels ou saisonniers, en particulier les femmes et les jeunes, se verront quasiment éjectés de ce régime de protection sociale. L'opération permettra de dégager dans la caisse de l'assurance-chômage, que financent exclusivement les employeurs et les travailleurs, un surplus de \$5 milliards que le fédéral pourra utiliser à d'autres fins que l'assurance-chômage, à travers le nouveau fonds d'investissement en ressources humaines et même pour la formation de la main-d'œuvre, alors qu'il s'agit d'une compétence exclu-

sive aux provinces. « Cette façon de faire constitue un véritable détournement de fonds », dit Pierre Paquette, qui estime que le fédéral se désengage de ses responsabilités assumées par l'impôt fédéral.

### Bas les masques

Les transferts aux provinces constituent l'autre plat de résistance à venir. Ce sont la péréquation, les engagements financiers du gouvernement fédéral à l'endroit du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) — allocations familiales, allocations de frais de garderie, les frais d'assistance sociale aux provinces, les prêts aux étudiants, les programmes de soutien aux personnes handicapées, les programmes à frais partagés, les services d'emploi — et le financement de programmes établis (FPE) qui sont une part des sommes versées aux provinces dans la santé et l'éducation post-secondaire. Si le fédéral ne touche pas à la péréquation d'ici les 5 prochaines années, en revanche, il fusionne les transferts liés au RAPC et au FPE en une seule enveloppe, appelée le Transfert social canadien, qu'il ampute de \$7 milliards pour 96 et 97. La façon dont se feront sentir ces coupures sur les provinces est encore inconnue.

Le délestage d'Ottawa créera au Québec, où les finances publiques sont déjà sous tension, un manque à gagner de \$3,5 milliards en trois ans. Les changements draconiens au régime de l'assurance-chômage ont fait augmenter le nombre d'assistés sociaux et, sous le poids des compressions, le Québec est déjà mis en si-



Source: Banque du Canada

tuation de couper. \$86 millions additionnels au budget de l'aide sociale, a annoncé la ministre Jeanne Blackburn, seront nécessaires pour boucler le budget cette année, parce que la clientèle a été plus forte que prévue. De plus, on estime que le nouveau Transfert social canadien, amputé de \$7 milliards, ira chercher au Québec 40% de la compression prévue de \$4,5 milliards en 97-98.

### La solidarité, seule force de résistance

Pour la première fois depuis la croissance rapide de 1994, un ralentissement important de la croissance économique est survenu au deuxième semestre de 1995 (voir le graphique ci-dessus), en prenant presque tout le monde du milieu financier par surprise, y compris la très notoire Banque du Canada. Pour la première fois, on montre du doigt la politique austère du fédéral de compression des dépenses publiques, en lui attribuant en partie cette baisse de régime.

« Le gouvernement fédéral n'a jamais reconnu que ses coupures auraient un effet négatif

sur la croissance. Pour la première fois, la Banque du Canada le confirme dans son Rapport sur la politique monétaire qui vient tout juste de paraître », affirme Pierre Paquette. Il s'agit d'un autre effet à retardement du budget Martin et de l'objectif absolu du fédéral de lutter contre le déficit par des compressions. Une stratégie qui ne solutionnera ni la crise de l'emploi, ni la crise de la dette publique canadienne. Des coups d'épée dans l'eau, quoi. « À moins d'un gros virage à droite, comme sont en train de le faire Mike Harris en Ontario et Ralph Klein en Alberta, ou encore comme veulent le faire les Républicains aux États-Unis, avec tout ce que cela comporte comme démolition du filet de sécurité sociale, d'éclatement des programmes et de tensions sociales, les compressions effectuées par Ottawa ne régleront pas la crise de la dette. Les problèmes ne feront que s'accumuler et, avec eux, maintient Pierre Paquette, le danger d'une grave dépression pèsera sur nos têtes comme une épée de Damoclès. »

Pour le secrétaire général de la CSN, lorsque le fédéral parle de décentralisation, c'est son désengagement qu'il cherche à camoufler. C'est pourquoi toutes les tentatives de décentralisation entreprises dans le régime fédéral canadien, s'il y en a, ne pourront se faire que sur le dos des plus démunis. « Au Canada, constate Pierre Paquette, ce débat est supporté par le courant de droite qui est très présent au pays, tandis que chez les libéraux, la gauche s'oppose à toute décentralisation, même administrative. Il n'y a rien à attendre d'un régime qui dit au Québec qu'il est différent des autres, mais égal à tout le monde. »

Tous les éléments d'un virage à droite sont sur la table. « Il faut résister à ce virage, qui ne correspond pas à nos aspirations sociales, par la solidarité qu'on est en mesure développer ici au Québec, insiste Pierre Paquette. Une solidarité qui va s'appuyer sur un sentiment d'appartenance qui de plus en plus amènera les Québécoises et les Québécois à construire leur propre pays. »

# Coupables d'être précaires

Marc Laforge

Mieux vaut être riche et en santé que pauvre et malade, disait Yvon Deschamps. Plus que jamais, il pourrait ajouter: mieux vaut aussi être permanent à temps plein avec la sécurité d'emploi que d'être à temps partiel et précaire.

**R**appelons qu'actuellement, une personne est admissible aux prestations d'assurance-chômage si elle occupait un emploi pendant 12 à 20 semaines, avec un minimum de quinze heures/semaine ou une rémunération équivalente à \$163. Avec les nouvelles règles de la réforme Axworthy, qui seront en vigueur le 1er juillet 96, cette même personne à quinze heures/semaine devra travailler entre 28 et 47 semaines, dépendant du taux de chômage de sa région. Le nombre d'heures accumulées (entre 420 et 700, selon le taux de chômage) servira dorénavant de base pour déterminer le droit aux prestations. Un travailleur verra de plus ses prestations réduites de 55% jusqu'à 48% de son salaire s'il a recours à l'assurance-chômage à plusieurs reprises au cours d'une même période de cinq ans.

## 70% touchent de l'assurance-chômage

Vous êtes précaire, sans emploi, occasionnel ou sur appel? Le fédéral considère que c'est de votre faute! «*Tout le fardeau repose sur les épaules des travailleurs*», s'insurge André Lebel, travailleur de la construction. Ce groupe de travailleurs sera d'ailleurs l'un des plus touchés: précaires, occasionnels, temps partiel, chômeurs répétitifs, ils sont tout cela.

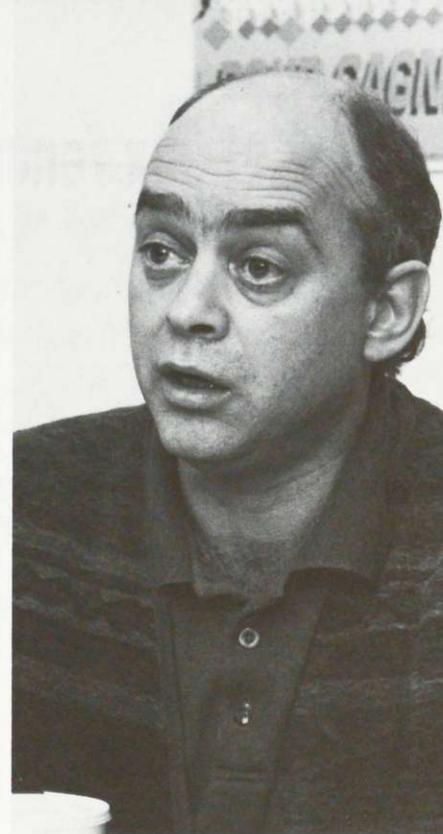
Depuis le début des années 1980, le nombre d'heures travaillées dans la construction diminue et les ouvriers arrivent à peine «à faire leurs timbres», comme on dit. André Lebel estime à 70% le bassin d'ouvriers de la construction qui reçoivent de l'assurance-chômage. Il décrit ainsi le travail dans la construction: «*C'est pas compliqué, on ne contrôle rien! On ne contrôle pas la situation économique, on ne contrôle pas le nombre d'heures qu'on va travailler dans une semaine, on ne contrôle pas la*

*température. Tu peux avoir une forte concentration d'heures, comme tu peux avoir une diminution importante. S'il pleut pendant une semaine, tu restes chez toi même si tu es apte à travailler. Tu es ballotté au gré de la vague et tu en serais responsable? Où sont la justice et l'équité, là-dedans?*»

## Les prestations fondent

À plus ou moins brève échéance, les travailleurs de la construction recevront donc des prestations équivalentes à 48% de leur salaire, en raison du caractère répétitif de leurs demandes d'assurance-chômage. «*Nous subissons les baisses de prestations depuis 1990, parce que travailleurs saisonniers et précaires. Or, nous sommes encore visés par la réforme qui s'en vient. Au même titre que tous les travailleurs aux conditions de travail précaires, nous nous retrouverons dans une sous-catégorie de la population active*», dit André Lebel.

Le pire, c'est que le gouver-



André Lebel

nement fédéral ne met plus un sou dans la caisse de chômage, impose les conditions du programme, s'accapare les surplus qui appartiennent aux travailleurs et en dispose unilatéralement. Du déjà vu, non? «*Les travailleurs contribuent à la caisse au même titre que les employeurs, selon des calculs différents. C'est un contrat social et le gouvernement doit en être le chien de garde. Il transgresse ce contrat lorsqu'il décide d'aller piger dedans pour diminuer son déficit*», s'indigne André Lebel.

## Encore la vie dure aux jeunes...

**L**es conditions d'accès à l'assurance-chômage seront encore plus difficiles pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, qui devront accumuler 910 heures de travail, soit un minimum de 18 heures par semaine pendant 52 semaines, pour toucher des prestations.

«*Les jeunes sortent de plus en plus endettés des études et ce phénomène s'accroît avec la réforme Axworthy, qui touche également l'éducation*, soulève Patrice Savignac-Dufour, du comité des jeunes de la CSN. Or, les jeunes seront davantage punis parce qu'une fois sur le marché du travail, la plupart se retrouveront dans une situation précaire.»

Les jeunes décrochent rarement l'emploi rêvé, à la sortie des études. Leur lot est plutôt celui des *jobbines* et de l'accumulation d'expériences de toutes sortes, ce qui réduit considérablement



Manif de la Coalition contre la réforme Axworthy, en février 1995.

leurs possibilités de toucher des prestations. Confrontés à la pénurie de travail et à la vive compétition d'une main-d'oeuvre abondante, ils sont parfois prêts à tout pour aller chercher de l'expérience: stages non rémunérés, travail gratuit et bénévolat. «*Entre-temps, comment fait-on pour rembourser sa dette scolaire?*», demande Patrice Savignac-Dufour.

## ...et aux femmes

Luc Latraverse

Dans les organisations de femmes et les organisations communautaires, la réforme prochaine de l'assurance-chômage, dont la CSN a dévoilé le contenu le 26 octobre, suscite beaucoup d'inquiétudes.

Ainsi, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail tenait un atelier pour débattre du sujet, le 9 novembre à Québec. Comme le souligne Françoise Laliberté, du Mouvement action-chômage, c'est justement le développement des programmes sociaux, au cours des années 60 et 70, qui a permis à un grand nombre de femmes de trouver de l'emploi. La réforme Axworthy va toucher particulièrement les femmes parce qu'elles occupent souvent des emplois précaires, occasionnels ou à temps partiel. Elles vont continuer de cotiser au régime, mais auront de moins en moins droit aux prestations.

Donc, comme le note Claudette Champagne, du Front commun des personnes assistées sociales, elles seront de plus en plus nombreuses, avec les jeunes et les immigrants, à se retrouver sur l'aide sociale.

Gaétan Beudet, de l'Institut canadien d'éducation des adultes, établit pour sa part des liens entre la réforme de l'assurance-chômage et le projet de loi fédéral C-96, qui va privatiser la formation

professionnelle, et aussi le projet de loi 90 du gouvernement québécois, qui veut obliger les entreprises à investir 1% de leur masse salariale dans ce domaine. «On va assister à la prolifération d'une multitude d'entreprises privées qui vont obtenir des subventions directes pour faire de la formation, et la qualité de la formation risque de déperir encore davantage», dit-il.

Tout cela sans qu'il n'existe de vraie politique d'emploi, ni de volonté politique d'en développer une. Le temps n'est plus aux discussions mais à la solidarité et à l'action, disent les groupes communautaires, qui souhaitent du même souffle que les liens de solidarité avec le mouvement syndical se renforcent.



Françoise Laliberté



Claudette Champagne



Le résultat le plus dramatique des politiques néo-libérales de la dernière décennie est sûrement l'appauvrissement constant des plus démunis de la société.

Cascades East Angus et Candiac

# Le chantage à la sauce Québec Inc

Les agissements des frères Lemaire envers les syndicats dans leurs usines ont toutes les allures d'une croisade idéologique.

Michel Rioux

Il y a quelques années, à l'occasion d'un Colloque Gérard-Picard, le président de l'usine de papier Cascades de Jonquière avait fait sourire l'auditoire en disant que «les frères Lemaire étaient à l'écoute, mais étaient aussi à l'argent». Les habitudes de la famille n'ont pas changé et les travailleurs d'East Angus, en Estrie, et ceux de Papier Perkins, de Candiac, membres de syndicats affiliés à la FTPF-CSN, viennent d'en vivre les conséquences.

Ce qu'ils en ont mis, du temps, les frères Lemaire, pour annoncer finalement qu'un investissement d'environ \$15 millions serait fait à l'usine de papier d'East Angus, une partie de cette somme étant consacrée à satisfaire aux exigences gouvernementales en ma-

tière de respect de l'environnement. Fait à signaler: l'usine d'East Angus enregistrait en octobre des profits records de \$2,1 millions. Ils sont aussi à l'argent, les Lemaire!

Mais tout y est passé, dans l'opération: menaces de fermeture, mises à pied de 200

ouvriers, exigences de concessions sur les termes d'une convention collective qui venait tout juste d'être signée, etc. Même si le vice-président Alain Lemaire affirmait, la main sur le coeur: «Ce n'était pas du chantage», ils sont plusieurs, dont le président du syndicat Stephen Gauley, à croire le contraire.

«Le problème, c'est que dans une vieille usine, dans une petite ville qui n'a que cela comme industrie, le monde est davantage susceptible d'être inquiet», de dire celui qui vient tout juste d'être élu maire de la municipalité. Les syndiqués ont en effet résisté longtemps avant d'accepter la dernière condition des Lemaire, soit la signature par les travailleurs d'un engagement personnel. «C'est pas vrai que tout va être rose demain, a souligné Stephen Gauley. Plusieurs travailleurs ont vu du chantage dans les gestes de la direction et ne l'acceptent toujours pas.»

Pour le président du syndicat, ce qui s'est passé à East Angus devrait amener le reste du mouvement syndical à réfléchir aux conséquences à long terme de pareils procédés. «Il faut qu'on prépare une riposte à cela. Rien ne nous dit que les Lemaire ne voudront pas exporter ailleurs ce genre de pressions

auprès de leurs employés. Ou encore que d'autres entreprises ne se mettront pas à agir de la même manière», a confié Stephen Gauley à Nouvelles CSN.

## À Candiac

Les frères Lemaire se sont portés acquéreurs de l'usine de papier Perkins de Candiac au mois de juillet. Fidèles à leur façon de procéder, ils ont mis la main sur cette usine en investissant la minime somme de \$10,6 millions.

«La première chose que les Lemaire ont faite, ça a été de nous servir des ultimatums. Moi, j'avais toujours cru que la négociation, ça consistait à répondre à des demandes par des offres», commente le président du syndicat Réjean Boucher. Ce dernier rappelle que la convention collective signée le 8 septembre 1994 était en vigueur jusqu'en avril 1997.

Mais dès l'arrivée des Lemaire, il a fallu tout renégocier. Au bulldozer à part ça. Une première vague de 127 à 150 travailleurs se sont vus signifier une mise à pied. Suite au refus de l'assemblée générale d'accepter toutes les exigences des Lemaire, un nouveau groupe de travailleurs recevaient leur congé, sans que les lois québécoises en cette matière ne soient respectées. Au moment du règlement, début novembre, il n'y avait plus qu'environ 70 travailleurs à l'emploi, sur les quelque 280 que compte l'usine.

Les travailleurs ont accepté un horaire sur 12 heures et des concessions de l'ordre de 7% sur les clauses à incidences salariales. «C'est loin de ce que les Lemaire exigeaient au départ. Ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils voulaient», selon Réjean Boucher. Par contre, Cascades a dû rembourser les salaires des travailleurs illégalement mis à pied, ce qui varie de deux semaines à deux mois. «Au syndicat, on est convaincus que les motifs des Lemaire pour agir de la sorte étaient beaucoup plus idéologiques qu'économiques», de dire le président.



Réjean Boucher

# Les 400 coups (de coeur) de Nouvelles CSN

Au moment où la CSN s'apprête à célébrer son 75<sup>e</sup> anniversaire, son organe officiel d'information, lui, atteint le cap des 400 numéros.

**Michel Rioux**

Il en va des publications comme des personnes: leur vie est jalonnée d'étapes importantes, de moments marquants, de modifications qui accompagnent parfois un changement de cap.

**N**ouvelles CSN en est aujourd'hui à son 400<sup>e</sup> numéro. C'est en soi une étape importante, du moins au plan de la durée. Car les quelques-uns qui ont assisté à la parution du premier numéro, à l'automne 1978, et qui sont encore là aujourd'hui, étaient loin d'avoir cet objectif en tête quand est arrivée de l'imprimerie cette modeste publication qui comptait quatre pages à l'époque.

Nous l'avons tenue à bout de bras, cette publication qui se veut le reflet de la vie du mouvement. À chaque transformation que nous lui avons apportée, nous avons tenté de combler les nombreuses attentes qui sont mises dans *Nouvelles CSN*: tâche herculéenne s'il en est.

Le logo a changé souvent depuis 18 ans, comme en témoignent les reproductions ci-contre, mais le coeur qu'il faut pour mener un numéro jusqu'à l'imprimerie est demeuré le même: le coeur de Sisyphe heureux...

Chacune des parutions est véritablement le fruit d'une aventure collective faite d'espoirs, de transes à l'approche de l'heure de tombée, du plaisir de la tenir finalement dans ses mains, nouveau-né tellement éphémère. Tout cela à travers les avatars des coupures de budgets et des crises financières qui frappent parfois notre mouvement, la tentation, que certains qualifient

de «créditiste», étant forte de commencer par «couper dans le papier».

Quand on considère les conditions dans lesquelles est fa-

briqué ce journal, cela demeure un tour de force de refléter, sur 16 pages publiées aux deux semaines, l'immense richesse de la vie de ce mouvement.

Si l'écriture demeure un acte solitaire, nous tenons, à *Nouvelles CSN*, à en faire aussi, et surtout, un acte solidaire.



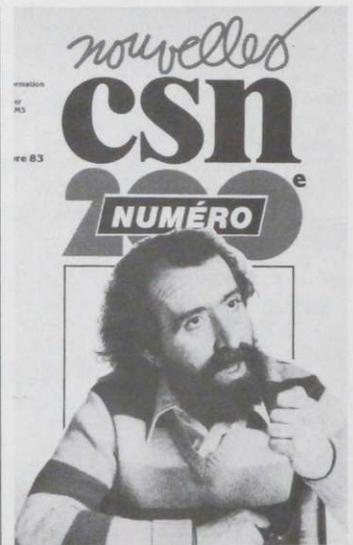
L'ancêtre de *Nouvelles CSN*, *Le Travail*, a été publié de 1925 à 1979.



Les débuts, fort modestes, de *Nouvelles CSN*, en 1978. Il ne comptait alors que des «petites nouvelles» étalées sur quatre maigres pages, sans illustration.



Par sa présence dominante dans le secteur public, la CSN et son organe d'information sont des témoins privilégiés de tout ce qui s'y passe, y compris les toujours difficiles négociations de leurs conditions de travail avec l'État.



La une du numéro 200 de *Nouvelles CSN*, en novembre 1983. Gérald Larose avait été élu président de la centrale deux mois plus tôt.

# On nous fait (parfois) plaisir

Bien sûr, on nous fait parfois de beaux témoignages d'appréciation (pas trop souvent, cela va de soi, mais nous savons que l'homo syndicalis a une propension à la critique beaucoup plus forte qu'à la louange...). Alors pourquoi ne pas profiter de ce 400<sup>e</sup> numéro pour en publier quelques-uns? Et ne vous gênez surtout pas pour envoyer le vôtre, on les collectionne déjà pour le numéro 500!...

Propos recueillis par  
M. Crête, L. Laurin et J-P. Paré

## Jacques Desmarais, ex-coordonnateur CSN des négociations du secteur public, aujourd'hui professeur à l'UQAM:

**Nouvelles CSN**, c'est un outil essentiel, une bouffée d'oxygène à chaque fois. Dans une période où ce n'est pas à la mode dans les médias, il est capital d'expliquer nous-mêmes et régulièrement pourquoi les travailleurs et travailleuses doivent mener des luttes dans les entreprises — petites et grandes — afin d'améliorer ou protéger leurs conditions de travail et de vie, et par ricochet celles de chacun de nous. Pour la quasi-totalité des membres de la centrale, c'est le seul lien direct avec les camarades des autres syndicats. Pas d'information, pas de solidarité possible. Enfin, c'est notre mémoire collective: ça permet de voir d'où on vient et où on est rendu. Qui dit mieux?

## Yves La Neuville, conseiller syndical au Conseil central du Montréal métropolitain:

Moi, je traîne toujours des exemplaires de *Nouvelles CSN* dans ma serviette pour les distribuer aux membres que je rencontre. J'en parle dans mes sessions de formation et je m'assure qu'il y en a des exemplaires sur le présentoir de la salle de formation. Il m'arrive régulièrement de suggérer des sujets aux responsables du journal.

Mais certains syndicats ont des problèmes avec leurs camelots locaux: il y a des gens qui sont informés mais qui ne voient pas la nécessité d'informer les autres. Des choses sont filtrées, d'autres sont tolérées... Par contre, certains syndicats reprennent des articles de *Nouvelles CSN* dans leur propre journal.

En demandant aux membres en session ce qu'ils en pensaient, j'ai entendu les mots «essentiel», «lien de solidarité»; et il y en a un qui a dit: «Ce journal-là est trop mince par rapport à tout ce que fait le mouvement!»

## Mireille Bénard, présidente du Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal:

Moi, je lis *Nouvelles CSN* pour avoir une autre vision des conflits de travail que ce qu'en rapportent les journaux traditionnels; par exemple, dans le conflit du casino de Montréal, j'étais bien heureuse de trouver un autre point de vue sur les revendications du syndicat. Je le lis aussi pour avoir une bonne idée des dossiers traités dans la centrale sans devoir passer à travers tous les gros rapports. Je ne manque jamais non plus le billet et les caricatures de Garnotte, dont j'apprécie l'humour.

Enfin, je trouve très important que *Nouvelles CSN* soit accessible par Internet; c'est une bonne façon de rejoindre ceux qui n'ont pas accès à ce journal.

## Hélène Pratte, infirmière auxiliaire, Hôtel-Dieu de Sorel:

Je lis *Nouvelles CSN* pour avoir des nouvelles des autres syndicats, pour avoir un aperçu de ce qui se passe ailleurs dans la centrale, par exemple dans les syndicats de la métallurgie, nombreux dans notre région. De plus, en lisant *Nouvelles CSN*, on ne se sent pas seul dans notre secteur. On se rend compte que d'autres syndiqué-es vivent les mêmes problèmes que nous et qu'il y a des façons de les régler. *Nouvelles CSN*, ça m'aide dans ma vie syndicale.

## Fernande Chrysagis, employée de bureau, CSN-Construction:

C'est un journal qui porte bien son nom! C'est un lien indispensable, surtout pour les gens qui, comme moi, ne travaillent pas dans l'édifice principal de la CSN. Ça prend ça pour suivre ce qui se passe dans le mouvement. Je le lis au complet, chez moi, à tête reposée.



Bien sûr, les conflits vécus par les membres de la centrale ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de *Nouvelles CSN*.



Le journal de la CSN ne se contente pas de parler de ce qui se passe dans les rangs de la centrale. Il est aussi le témoin privilégié des réalisations des alliés naturels de la CSN, les groupes populaires et communautaires. Ainsi, c'est dès novembre 1989, plusieurs années avant que les médias traditionnels ne s'emparent du sujet, que nous faisons état de l'expérience du Chic Resto Pop, à Montréal.



La santé-sécurité au travail, qui est une des principales préoccupations des travailleurs et travailleuses, occupe une place en conséquence dans les pages du journal de la centrale.



Les luttes des femmes font l'objet d'une attention soutenue et fidèle, dans *Nouvelles CSN*. Sur cette page une de juin dernier, la Marche des femmes contre la pauvreté.

# Pour un syndicalisme de plus en plus social

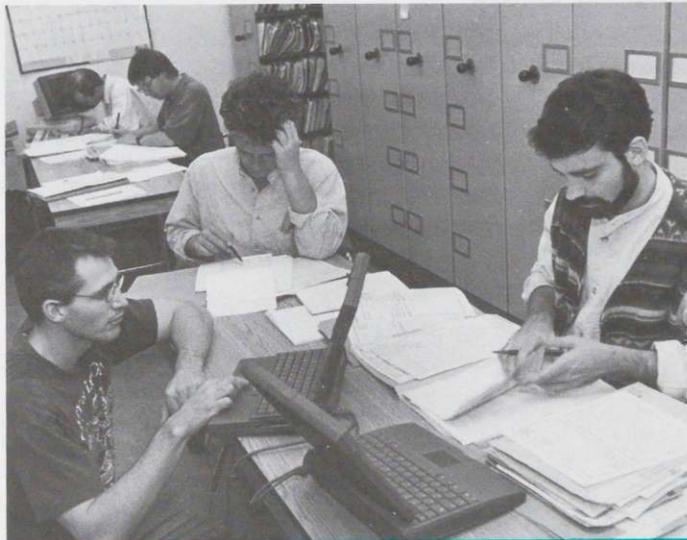
L'emploi, l'emploi, et encore l'emploi. On a beau passer par tous les chemins qui soient, ils mènent tous à la même croisée.

Thérèse Jean

L'avenir du syndicalisme est intimement lié à la capacité des syndicats d'agir sur l'emploi. Les syndicats font leur cette réalité au plan local à travers l'organisation du travail. Et ils la servent avec tout autant d'obligation, sinon plus, à leur mouvement, en lui demandant d'assumer un rôle social déterminant. Incontournable. L'emploi est un défi de société auquel est liée de plus en plus la capacité du mouvement syndical de le relever.

Les directions locales attendent de la CSN qu'elle dépasse les frontières corporatistes pour assumer un syndicalisme de plus en plus social, un syndicalisme qui la conduira à intervenir vigoureusement dans toutes les dimensions humaines du travail. C'est ce que démontre l'enquête menée par l'équipe du Groupe de recherche sur les transformations et la régulation du travail (GRT), de l'Université Laval et des HEC, à laquelle ont répondu 934 syndicats affiliés à la CSN (voir les trois précédents numéros de *Nouvelles CSN* pour lire sur les autres dimensions de cette enquête).

Témoins des mutations profondes qui s'opèrent à tous les points de vue, les syndicats sont conscients de la portée de leur action syndicale. Là où ils peuvent avoir une prise pour protéger l'emploi de leurs membres et même en créer, ils n'hésitent pas à agir. Là où elle devient restreinte, ils demandent à leur organisation de prendre le relais. Confrontés de plus en plus à des pertes d'emplois, à des mises à pied massives, à une précarité croissante du travail, les officiers des syndicats croient, même s'ils perçoivent que leurs membres placent ces objectifs dans un ordre d'importance différent du leur, que la finalité de l'action syndicale réside en



Les chercheurs du GRT travaillant à la compilation des résultats de leur enquête. À l'arrière-plan: Gregor Murray et Luc Cloutier. À l'avant-plan: Stéphane Le Queux, Christian Lévesque et Nicolas Roby.

premier lieu (28,6%) dans la justice sociale, la protection des salariés contre l'arbitraire patronal (27,2%), l'amélioration des salaires et des bénéfices (24,6%), la démocratie au travail (11,9%) et la valorisation de l'exercice du métier ou de la profession (7,7%).

Quand ils sont questionnés sur le développement de nouveaux services, de même que sur les orientations que la CSN doit privilégier pour l'avenir, c'est principalement son rôle et ses responsabilités au plan social qu'ils veulent renforcer. L'aide aux personnes en chômage, le placement en emploi, l'aide aux retraités, les REER,

les conseils financiers, l'aide juridique, l'aide aux non syndiqués, les assurances individuelles, sont les huit services, par ordre de priorité, que les directions locales considèrent les plus importants à développer. De plus, les principaux axes de développement pour l'avenir de la CSN se trouvent, selon eux, dans la prise en compte de l'emploi pour les sans emploi et les jeunes (48,1%), la lutte contre la précarité (45,2%), l'équité en emploi et l'accès à l'égalité (33,2%), le combat contre la pauvreté (29,9%) et le recrutement de nouveaux membres dans les services privés (25,6%).

Pour Stéphane Le Queux, du GRT, «cela est symptomatique du fait que les syndicats veulent rester solidaires de ceux qui étaient membres du syndicat mais qui ne le sont plus parce qu'ils sont sans travail depuis un certain moment. On dit alors à son organisation qu'elle doit offrir des services pour les sans emploi, les jeunes, les précaires. On essaie de cette façon de conserver avec eux un lien social.»

La façon dont les syndicats entrevoient l'avenir, de même que le développement de nouveaux services à la CSN, laisse présager, selon Gregor Murray, coordonnateur de cette enquête, un nouveau rôle pour les organisations syndicales qui ressemblerait à celui «d'un accompagnateur des travailleurs dans leur trajet professionnel.» Ce que les syndicats identifient comme axes de développement concorde, selon les chercheurs, avec les statistiques actuelles voulant que les travailleurs, les plus jeunes comme les plus vieux, connaîtront davantage une vie de travail qui se déroule en épisodes plutôt qu'en continu. «On ne travaillera plus pendant 45 ans à la même place pour le même employeur. C'est ce que les syndicats semblent dire aussi en identifiant le rôle que pourrait jouer la CSN dans le placement des travailleurs, le soutien aux membres qui sont en chômage, la préparation à la retraite, autant d'étapes qui marqueront la vie d'une personne sur le marché du travail et pour lesquelles les militants voient que leur organisation pourrait jouer un rôle.»

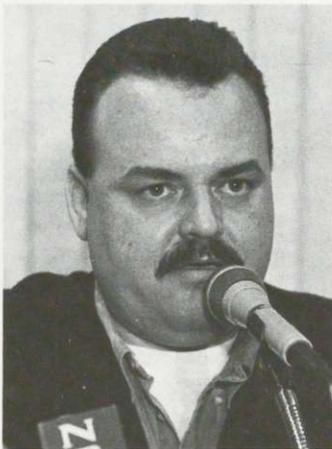
# Ambulances dangereuses

## Le RETAQ avait raison, dit la coroner David

Michel Rioux

Quand ils avaient dénoncé la mort de deux personnes, en août et en décembre 1994, les techniciens ambulanciers s'étaient fait accuser de tous les péchés de la terre par les bien-pensants des gazettes et des ondes. Ceux-ci voyaient une stratégie de négociation dans ces actions du syndicat, qui insistait pour dire que le fonctionnement des portes arrières, sur certains véhicules, était déficient et mettait en danger la vie des gens. Le RETAQ soutenait agir en bon citoyen. La coroner Anne-Marie David vient de lui donner raison.

Le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-FAS-CSN) a réagi très favorablement à la publication du rapport d'enquête rendu public le 10 novembre par la coroner Anne-Marie David. Cette enquête avait été demandée à l'époque par le syndicat, suite au décès de deux personnes dans des circonstances tragiques.



Claude Lemay

«Nous sommes agréablement surpris de ce que la coroner David reprenne l'essentiel des recommandations que nous avons formulées dans un mémoire déposé le 2 juin 1995, dans le cadre de l'enquête publique», a déclaré Claude Lemay, le président du syndicat regroupant plus de 1,000 techniciens ambulanciers.

Ce dernier a rappelé que les interventions du RETAQ s'inscrivaient dans un souci de défendre les intérêts de la population, «au-delà des intérêts particuliers et corporatistes», comme l'avait souligné le syndicat dans son mémoire.

Le RETAQ a rappelé en conférence de presse que la principale recommandation du rapport, portant sur l'obligation faite au ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre sur pied un système de vérification mécanique des ambulances à tous les six mois, rejoint sa préoccupation à l'effet que les vérifications effectuées par la Société de l'assurance-automobile du Québec étaient déficientes. En effet, nulle distinction n'y était faite entre, par exemple, un taxi et une ambulance. Les taxis sont actuellement l'objet d'une inspection deux fois l'an, alors qu'on se satisfait d'une seule inspection annuelle dans le cas des ambulances.

Les recommandations de la coroner David touchant le programme d'entretien préventif de la flotte rejoignent, elles aussi, celles du syndicat et de ses mécaniciens. «De cela aussi, nous nous réjouissons», a indiqué le président du syndicat.

### Un appel à Urgences santé

Le président du RETAQ a réitéré auprès d'Urgences santé l'offre de collaborer pleinement à la mise en place des recommandations qui les touchent. «Nous croyons avoir fait oeuvre sociale en intervenant il y a plusieurs mois pour que la

lumière soit faite sur ces deux malheureux événements. Nous sommes heureux de constater que nos efforts n'ont pas été vains et qu'il sera possible d'apporter les ajustements nécessaires pour que nos concitoyennes et concitoyens reçoivent les meilleurs services auxquels ils ont droit», a déclaré Claude Lemay. C'est ce que le syndicat avait indiqué dans son mémoire de juin dernier, quand il écrivait être «tout à fait conscient que le système des soins pré-hospitaliers d'urgence se veut un système évolutif qui doit permettre les changements positifs pour le mieux-être de la population.»

Urgences santé a déjà pris plusieurs dispositions pour améliorer la sécurité des véhicules ambulanciers; de plus, la flotte est actuellement en voie d'être renouvelée.

Le président du syndicat s'est enfin réjoui de ce que la coroner David reconnaisse que les interventions des techniciens ambulanciers, dans les circonstances dramatiques que l'on sait, «ont été fort appropriées... et qu'ils ont fait preuve d'un grand professionnalisme».



Les taxis sont inspectés par la SAAQ deux fois l'an, mais les ambulances, une seule fois!

## LA SURVIE DU MONT GRAND-FONDS REPOSE ENTRE LES MAINS DU MOUVEMENT DESJARDINS

«C'était au début de septembre, nous avons entendu du bruit et observé un va-et-vient. Comme nous demeurons proches du Mont Grand-Fonds, mon mari est allé voir ce qui se passait. À son retour, il m'a dit: "viens voir, j'ai une surprise"... On venait d'apposer les papiers sur les édifices comme quoi c'était la faillite.»

Une fois remise de ses émotions, Claudette Maltais, employée au service de restauration du Mont Grand-Fonds depuis 23 ans, a informé le conseiller syndical Victor de Lamarre que le propriétaire du centre de ski de Rivière-Malbaie, M. Louis Dufour, venait de déclarer faillite. C'était la deuxième depuis 1992. Cette année-là, le tristement célèbre homme d'affaires Raymond Malenfant avait lui aussi fait faillite. Cette fois, la Chambre de commerce de Charlevoix-Est, le député péquiste de Charlevoix, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est et le syndicat CSN des trente employé-es du Mont Grand-Fonds ont

mis sur pied un Comité de survie dans le but de convaincre le principal créancier, le Crédit industriel Desjardins (CID), de tout mettre en oeuvre pour opérer la station de ski cet hiver.

Alors que les employés devraient déjà s'affairer à remettre en opération le centre de ski, on était loin d'une entente avec le Mouvement Desjardins, au moment d'écrire ces lignes. À \$800,000, le CID surestime la valeur marchande du Mont Grand-Fonds, ce qui nuit à sa vente, soutient le Comité de survie. Celui-ci évalue plutôt la valeur marchande réelle à environ \$300,000; il a d'ailleurs demandé au CID, mais en vain jusqu'ici, de lui fournir l'étude sur laquelle il fonde son estimation.

Le Comité de survie a également fait deux offres, mais sans résultats, pour remettre en marche la station de ski. En octobre, un groupe d'acheteurs de la région et une Coopérative de travailleuses et de travailleurs ont déposé une offre d'acquisition au montant de \$320,000. Puis, début novembre, le Comité de survie s'est dit prêt à former une corporation à but non lucratif qui se serait engagée à gérer le Mont Grand-Fonds, afin d'ouvrir la station de ski dès cet hiver. Cette solu-

tion permettrait au CID de trouver un acheteur qui rencontre ses exigences, d'une part, et d'autre part, de sauver l'actuelle saison de ski. «Il se fait tard, souligne avec raison le président du syndicat, Martin Harvey. La situation est critique. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être fermés pendant une saison complète. La clientèle risque de prendre des habitudes ailleurs. Il y va de nos emplois, ainsi que de nombreux autres dans les auberges et les restaurants environnants. Si on perd cette saison, c'est un crime économique et social envers notre région et sa population.»

M.C.



Dans la semaine du 6 au 11 novembre, les syndiqué-es du Mont Grand-Fonds, à Rivière-Malbaie, dans Charlevoix, ont fait la tournée des caisses populaires de leur région, invitant la clientèle à signer une pétition qui demande au Mouvement Desjardins d'agir rapidement pour rouvrir leur station de ski en faillite depuis le 6 septembre. Le Crédit industriel Desjardins est le principal créancier de l'entreprise. Sur notre photo, le président du syndicat, Martin Harvey, et un retraité de l'usine de papier Donohue, M. Roland Tremblay, qui a lui aussi signé la pétition.

## CEL DES NÉGOCIATIONS À LA PVM

À deux semaines de l'application d'un avis de mise à pied prévue pour le trente novembre, les 122 membres du Syndicat de l'entretien des édifices de la Place Ville-Marie (CSN) ne savent toujours pas ce qu'il adviendra de leurs emplois.

Les syndiqué-es, du moins les membres de la CSN, ne savent pas qui a obtenu le contrat pour l'entretien ménager de la PVM, suite à l'ouverture par Trizec, le 16 octobre, de soumissions privées pour se débarrasser d'eux.

Entre-temps, la CSN a



Un long conflit de huit mois, dont *Nouvelles CSN* a fait sa page couverture du numéro 349, avait secoué les relations de travail à la Place Ville-Marie en 1992.

obtenu du commissaire du travail une ordonnance visant à geler les négociations en cours entre le syndicat CSN et le mandataire de Trizec, la compagnie Empire Maintenance, en attendant les audiences dont l'objectif est de déterminer qui est le véritable employeur à la Place Ville-Marie. Au cours de ces audiences, qui se dérouleront de décembre à mars, la CSN étayera sa preuve pour démontrer que le propriétaire de la Place Ville-Marie, Trizec, est le véritable employeur, et non Empire.

M.L.

FAITES  
LIRE

nouvelles csn

La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

## VIES DE TRAVAIL

## AJUSTEZ VOTRE APPAREIL!

Depuis septembre, une nouvelle saison de l'émission Vies de travail est diffusée sur le réseau communautaire Vidéotron. Lancée en septembre 1992, plus de 125 émissions ont été diffusées depuis.

À Montréal et en région, chaque émission est diffusée à cinq reprises, au canal 9. Elle est diffusée le dimanche à 22h30, le lundi à 20h30, le mercredi à 7h30, le jeudi à 17h, le vendredi à minuit. En région, le nombre de diffusions varie selon le diffuseur, qui peut être Vidéotron ou tout autre poste de télévision communautaire. On estime que chaque émission est diffusée une centaine de

fois par semaine, aux quatre coins du Québec, de Gaspé à Rivière-du-Loup, de Sept-Îles à Alma. Québec résiste toujours, jugeant que le contenu n'est pas assez...québécois.

Le producteur-animateur de Vies de travail est Jean Carette, professeur à l'UQAM et militant du SPUQ. Michel Rioux, du Service de l'information de la CSN, y tient une chronique portant sur l'actualité syndicale.

Depuis le début, plusieurs dizaines de militantes et de militants de la CSN ont participé à cette émission. Si elle n'est pas présentée dans votre région, faites pression auprès de votre télévision communautaire. **M.R.**



## UN NOUVEAU CONSEIL CENTRAL EST NÉ

Du premier au quatre novembre avait lieu le congrès de fondation du Conseil central des syndicats nationaux de la Montérégie, qui regroupe les anciens conseils centraux de Sorel, de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Granby, du Suroît et de Saint-Hyacinthe. Un comité exécutif de neuf personnes a été élu pour voir aux destinées de l'organisme, tâche dans laquelle il sera assisté de comités régionaux. De gauche à droite sur la photo, rangée arrière: Denise Gendron (Sorel), Robert Granger (vice-président, Saint-Jean), Stéphane Côté (vice-président, Suroît), Paul Domingue (Granby), Robert Morand (vice-président, Sorel), Gilles Caron (Saint-Jean), Georges Bourque (vice-président, Saint-Hyacinthe), Pierre Lagrenade (Suroît), Serge Gosselin (vice-président, Granby); rangée avant: Linda Nadeau (Saint-Jean), Hélène Pratte (Sorel), Louise Laître (Suroît), Madeleine Lepage (secrétaire générale), René Lachapelle (Sorel, président), Pierrette Poirier (trésorière), Julie Haman et Jean-Luc Nappert (Granby).

## HÔTELLERIE

## ON S'APPRÊTE À SOUMETTRE AUX MEMBRES LA PLATE-FORME COMMUNE DE REVENDICATIONS

Une étape importante dans la préparation de la prochaine ronde de négociation regroupée de l'industrie hôtelière a été franchie, le 13 novembre. Réunis à l'hôtel Wandlyn, à Montréal, les représentants d'une trentaine de syndicats regroupant 6,000 employés du secteur hôtelier ont adopté une plate-forme commune de négociations contenant 15 revendications, plate-forme qui sera soumise aux assemblées générales pour fins de débats et d'approbation d'ici la fin de janvier. Cette tournée de consultation conduira à l'adoption définitive de la plate-forme commune de revendications qui sera négociée au printemps.

Au nombre des revendications qui seront dé-



Les représentant-es du syndicat de l'hôtel Delta de Sherbrooke, Jean-Marc Dupuis, Diane Godbout, Roger Marcotte et Denise Goulet, discutent de la plate-forme commune de revendications qui sera soumise aux assemblées générales.

battues en assemblée générale, citons les suivantes: l'accréditation syndicale, l'accumulation et le maintien de l'ancienneté en cas de mise à pied, l'amélioration des conditions de travail des préposés aux chambres par une meilleure défini-

tion des tâches normales, une convention collective d'une durée de trois ans, des augmentations de salaires à discuter et une formule d'indexation basée sur l'Indice des prix à la consommation, la création de postes réguliers à

temps complet et à temps partiel en limitant l'utilisation des occasionnels et en faisant en sorte qu'ils obtiennent rapidement le statut de salarié régulier, la limitation du travail effectué par le personnel cadre et les sous-traitants, la planification de certains travaux de maintenance pour préserver les emplois durant les périodes creuses, la formation professionnelle, etc. C'est dans un contexte économique favorable que s'amorcent ces négociations: l'industrie touristique québécoise a connu un bon été, avec un achalandage de plus de 600,000 visiteurs internationaux en juin, juillet et août, soit une hausse de 9,7% par rapport à l'été précédent.

**M.C.**

## CONSTRUCTION

## Négos difficiles

Les négociations sont particulièrement difficiles dans l'un des quatre secteurs de la construction — le résidentiel — avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec. Le médiateur, Paul-Émile Thellend, n'a pu que constater que les positions des parties sont diamétralement opposées. Ainsi, l'APCHQ réclame le droit de négocier des contrats individuels avec les travailleurs pour pouvoir baisser les salaires à 14 dollars l'heure. Les travailleurs membres de la CSN-Construction revendiquent pour leur part des conditions uniformes dans les quatre secteurs. L'APCHQ est en consultation pour obtenir un mandat de lock-out.

**M.L.**

# LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

## 5<sup>E</sup> CONCOURS DES MÉRITES DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

Pour une cinquième année, l'Office de la langue française lance son concours *Mérites du français au travail*.

L'organisme veut ainsi reconnaître la qualité de réalisations qui ont contribué à promouvoir l'usage du français, notamment au sein d'entreprises, de ministères ou organismes gouvernementaux et d'associations syndicales. Ces projets doivent avoir été réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 1995.

Il peut s'agir, par exemple, de la francisation de l'informatique, de mesures d'intégration linguistique du personnel anglophone ou allophone, de cours de perfectionnement en français, de rédaction de chroniques linguistiques dans le journal syndical local, de la mise en oeuvre de programmes d'implantation terminologique, de la publication d'un lexique ou d'un vocabulaire, ou encore d'activités importantes réalisées au cours de la *Semaine du français 1995*.

Les Mérites, au nombre de neuf, seront remis à Montréal au cours d'une cérémonie qui aura lieu le 18 mars et qui fera l'objet d'une importante couverture médiatique.

Cela vous intéresse? Vous devez soumettre votre candidature en faisant parvenir, **avant le 12 janvier**, le formulaire prévu à cette fin, que votre syndicat recevra sous peu. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez communiquer avec le secrétariat des *Mérites du français au travail 1996* au (514) 873-4734, ou encore avec la conseillère CSN à la francisation, au (514) 598-2168.

Jacinte Pilon

# BIENVENUE

### Pipunic

Investissements Pipunic Inc est le nom légal de la compagnie qui possède et gère le restaurant Le Chalet suisse, à Québec, où la quarantaine d'employé-es de l'établissement viennent de déposer une requête en accréditation pour être syndi-

qués à la CSN et sa Fédération du commerce.

### BEN'S

Encore dans le domaine de la restauration, il faut signaler l'accréditation par le ministère du Travail du syndicat CSN qui regroupe les 35 employés du mondialement célèbre

restaurant Ben's, au centre-ville de Montréal.

### La Gigoque

Également accrédité, le Syndicat des travailleuses de La Gigogne, composé de treize femmes qui oeuvrent auprès des femmes en détresse dans la région de Matane. J.-P. P.

## 12<sup>E</sup> CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

Pour une 12<sup>e</sup> année consécutive, la CSN entreprend sa *Campagne de paniers de Noël* auprès de ses membres, ainsi que de ses organismes et syndicats affiliés, afin d'agrémenter quelque peu la période des Fêtes de nos 1,000 camarades actuellement en grève ou en lock-



out. Contribuer à cette campagne constitue un geste concret de solidarité à l'endroit des travailleuses et des travailleurs de Ridge-Nassau de Laval, en lock-out depuis le 29 septembre 1993; de Dailey Freight dans la région de Montréal, jetés à la rue le 12

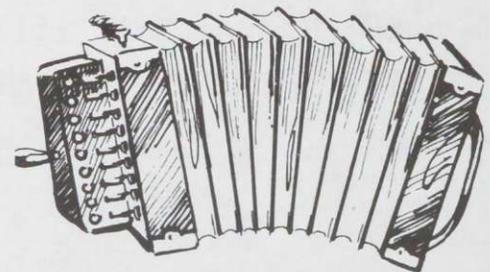
décembre 1994; du Mont Sacré-Coeur, à Granby, en lock-out depuis le 11 février 1994; du Holiday Inn Crowne Plaza centre-ville, mis à la rue le 23 décembre 1993; de l'usine de pneus Bridgestone-Firestone, à Joliette, en conflit depuis le 22 août; de Fruits de mer de Matane, en lock-out depuis le 18 octobre 1995; et de Villa Labelle, dans les Laurentides, en grève depuis le 26 mai. Les montants recueillis durant cette campagne viennent s'ajouter aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN. M.C.

### Mode de CONTRIBUTION VOLONTAIRE

- 1 - Syndicat de moins de 100 membres : \$50;
- 2 - \$50 additionnels par tranche de 100 membres;
- 3- Les dons se font par intercaisse à la Caisse d'économie des syndicats nationaux de Montréal, au compte Solidarité Paniers de Noël, transit 92279, folio 11862.

## LES LUTTES OUVRIÈRES, ÇA SE CHANTE AUSSI

À toute époque, des hommes et des femmes ont pris leur plume et pincé les cordes de leur guitare pour exprimer aspirations, déceptions et revendications. Marc Ogeret a chanté la Commune de Paris. En son temps, Woody Guthrie a dépeint la dépression des années 30. En 1970, sur *Kébékiss*, Marie Savard y allait avec *Mon homme est en chô-*



*mage*. En 1974, on a réuni des artistes pour *l'Automne Show*, en appui aux travailleurs en lutte de United Aircraft, à Longueuil. En 1977, syndiqué alors à CJMS-MA, le chanteur et musicien Jacques Brunet a enregistré *Les piqueteurs de la gloire*. En 1980-1981, un travailleur de CLSC, Pierre Fournier, gravait un premier microsillon sur lequel il chantait notamment la vie dans les HLM. Aujourd'hui, c'est au tour de trois ouvriers de l'usine de pneus Bridgestone-Firestone de Joliette, en conflit depuis le 22 août, de chanter leur cause et leur vie à l'usine.

Dans un style folk-rock québécois, Alain Longpré, Pierre-Yves Laurin et Jean Maillé ont réalisé une cassette contenant trois chansons dans lesquelles se reconnaîtront les travailleuses et les travailleurs: *Mon boss m'a dit*, *Gérald et Asteur*, ainsi qu'un message sur fond musical. Vous pouvez appuyer ces syndiqués en conflit en achetant la cassette, au coût de \$10.00, auprès du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Bridgestone-Firestone (CSN), 230, rang Sainte-Julie (RR2), Notre-Dame-des-Prairies (Québec), J6E 7Y8 (514-759-7676). M.C.



Plus de 400 délégués du Conseil fédéral de la FAS-CSN ont manifesté, le 8 novembre, à Québec, afin d'exprimer leur mécontentement sur la manière dont est conduite l'application de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux. La manifestation s'est déroulée devant l'édifice «G» alors que le Conseil des ministres y était réuni et approuvait les décrets permettant de procéder à la fermeture d'hôpitaux. «Nous n'avons jamais été impliqués à notre juste mesure dans cette démarche et on a fait fi de notre expertise. Nous avons toujours prétendu que des changements étaient possibles, mais que ceux-ci devaient se faire dans le respect de la qualité et de la quantité des soins offerts à la population, et qu'avant d'abolir des services, les services alternatifs doivent être mis en place», a rappelé le président de la FAS, Louis Roy. J.R.

## AMIANTE

### LE SORT DE LA MINE BC/BEAVER SERA CONNU EN FÉVRIER

Les travailleurs de l'amiante de Thetford-Mines, inquiets pour leur avenir, ont eu une rencontre avec le comité de relance de la mine BC/Beaver et le grand patron de la compagnie, Jean Dupéré, pour faire le point sur le dossier.

La mine a été fermée le 27 mai dernier pour y faire des forages et évaluer le potentiel minier du sous-sol. Le pdg Dupéré a expliqué que le program-

me de forage est complété à 65-70% et a indiqué qu'il accélérera les analyses pour annoncer à la fin février aux travailleurs ses intentions quant à l'avenir de la mine. Jean Dupéré envisage de rouvrir la mine vers le mois de mai si ces analyses sont favorables. Entre-temps, le Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante continuera de faire pression pour la réouverture de la mine. M.L.



## LES ENSEIGNANTS DE CÉGEP ENTÉRINENT L'ENTENTE DE PRINCIPES

Par une bonne majorité des voix (77%), les membres des syndicats de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec ont entériné l'entente de principe sectorielle intervenue avec le gouvernement quelques jours avant le référendum.

Ils ont aussi adopté par une forte majorité (92%) les augmentations salariales et les modifications au régime de retraite que les organisations syndicales du secteur public ont négociées avec le Conseil du trésor dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des syndiqués du secteur public, lesquelles seront en vigueur jusqu'au 30 juin 1998.

Au cours des prochains jours, les parties finaliseront leurs travaux en apportant les modifications qui s'imposent à la convention collective des enseignants. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon des négociations du secteur public, la rédaction du «clause à clause». Un exercice au cours duquel ils voient à harmoniser les textes de l'entente de principe avec

ceux de la convention collective.

Rappelons que cette entente intervenue avec la FNEEQ améliore, entre autres, les conditions de travail des employés à statut précaire et des ensei-

gnants mis en disponibilité, et réaménage le temps de travail des enseignants afin de dégager une heure de leur disponibilité pour des projets de soutien et d'encadrement des étudiants. M.K.

## LES TRAVAILLEURS DE L'OMBRE

Appelées à se pencher sur la reconfiguration du réseau de la santé, les Régies régionales reçoivent les grands organismes nationaux. Il arrive aussi que de simples travailleurs fassent entendre leur voix. C'est ce qui est arrivé récemment au Saguenay, alors que deux travailleuses de l'Institut Roland-Saucier ont témoigné de leur vécu quotidien auprès de personnes atteintes de maladie mentale.



Employées de soutien, Sylvie Allaire et Line Simard, membres du syndicat affilié à la FAS, ont insisté sur l'importance du contact humain, de la chaleur humaine. «Ces personnes, dont la vie est un moment désorganisé, recherchent la compréhension et l'amour. Présentant souvent des carences affectives, elles ont besoin de chaleur, de réconfort et de réassurance», ont-elles dit à la Régie régionale, après avoir affirmé que l'Institut ne pouvait se passer de ces «travailleurs de l'ombre».

On rapporte que ce témoignage des deux employées a remué celles et ceux qui l'ont entendu. M.R.

## Le protocole de solidarité FTQ-CSN

**«Une pierre supplémentaire dans l'originalité du mouvement syndical québécois»**

— **Gérald Larose**



### Thérèse Jean

Après de nombreuses années de discussions et d'essais, la CSN et la FTQ ont signé, le lundi 13 novembre, un protocole de solidarité qui consacre leur volonté politique de renforcer l'impact et l'influence du syndicalisme dans la société québécoise. Un moment historique pour le mouvement syndical au Québec, moment qui survient dans un contexte où, plus que jamais, l'unité d'action et d'intervention entre les forces syndicales sera nécessaire pour contrer les problèmes sociaux de chômage et d'exclusion sociale et faire basculer les choix sociaux, politiques et économiques dans le camp du progrès social.

La CSN et la FTQ pourront désormais s'employer à construire un rempart de solidarité contre «les vents de droite» et «la dérive sociale du Canada» qui s'amènent. La reconnaissance mutuelle du fait que les deux organisations puisent à des traditions syndicales distinctes mais authentiques, l'interdiction du maraudage entre elles, la construction d'une plus grande solidarité lors de conflits et de campagnes diverses, sont les trois éléments à partir desquels les deux plus importantes organisations syndicales au Québec resserreront leurs liens pour peser de tout leur poids dans le développement économique et social.

«Ce protocole met en place les conditions minimales pour être en mesure de relever l'ensemble des défis. Il est une pierre supplémentaire dans l'originalité du mouvement syndical québécois. Ici, plus qu'ailleurs en Amérique du Nord, nous sommes syndiqués. Ici, plus qu'ailleurs en Amérique du Nord, nous sommes coopérants. Ici, plus qu'ailleurs en Améri-

que du Nord, nous comptons sur la solidarité sociale», a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, en s'adressant aux délégués du bureau confédéral de la CSN et du conseil général de la FTQ, réunis pour cet événement.

### On va la faire

De son côté, le président de la FTQ, Clément Godbout, a qualifié ce protocole «d'extrêmement important», particulièrement parce qu'il y a un contexte de mutation et de globalisation qui interpelle plus que jamais le mouvement syndical: «On va arrêter d'en parler (de la solidarité), on va la faire. En même temps, nous reconnaitrons le droit fondamental aux hommes et aux femmes du Québec de choisir leur allégeance syndicale. Ce protocole est aussi une entente morale parce que toutes les composantes ont la responsabilité de la respecter. Le mouvement syndical a un urgent besoin de s'unir pour faire face aux problèmes qui nous confrontent. Nous refuserons ensemble les vents de droite.»

### Le maraudage

En alliant ainsi leur force, la CSN et la FTQ s'attaquent à l'épineuse question du maraudage qui, plus souvent qu'autrement, a fait obstacle à une authentique solidarité. Elles s'interdisent entre elles le maraudage en même temps qu'elles bannissent toute information ou propagande haineuse ou mensongère. Elles conviennent que les périodes d'allégeance syndicale devront se dérouler dans le respect mutuel. Elles s'entendent pour concentrer désormais toutes leurs énergies à la syndicalisation des non syndiqués et à l'affiliation des syndiqués qui ne le sont pas.

Ce resserrement des coudes, soulignent la CSN et la FTQ, peut faire toute la différence dans les offensives à développer et à mener, tout comme la réunion des forces vives au sein de *Partenaires pour la souveraineté* a forcé un réel débat de société au cours de la campagne référendaire. Les rendez-vous seront nombreux, à commencer par la réforme de l'assurance-

Moment historique pour le mouvement syndical québécois: la signature d'un protocole de solidarité entre la FTQ et la CSN. De gauche à droite: Pierre Paquette et Gérald Larose, secrétaire général et président de la CSN, et Clément Godbout et Henri Massé, président et secrétaire général de la FTQ.

chômage, les budgets à Ottawa et à Québec, le débat sur les finances publiques.

### Multiplier le rapport de forces

«Le mouvement syndical est en santé, affirme Gérald Larose, quand il apporte des choses concrètes pour le monde qu'il représente et pour l'ensemble de la société. Le pluralisme syndical permet l'expression de divers types de syndicalisme et de diverses traditions qui enrichissent le mouvement syndical. Il est important de faire se rencontrer les convergences pour additionner les forces et ainsi multiplier le rapport de forces global.»

Le bureau confédéral de la CSN et le conseil général de la FTQ recommanderont dans les prochaines semaines à leurs instances respectives — le Conseil confédéral de la CSN d'une part, et les 40 unions et 16 Conseils de travail de la FTQ d'autre part — d'entériner ce protocole que leurs directions ont mis deux ans à conclure.